



Guillaume Lamothe (1824-1911)

Léon Trépanier

Number 29, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079829ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079829ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trépanier, L. (1964). Guillaume Lamothe (1824-1911). *Les Cahiers des Dix*, (29), 143–158. <https://doi.org/10.7202/1079829ar>

Guillaume Lamothe (1824-1911)

Par LÉON TRÉPANIÉ

La vie d'un chef de police est la vie de tous les jours bien qu'elle soit souvent agitée par des événements qui relèvent du fait divers plutôt que de l'histoire.

Depuis notre premier chef de police montréalais, Alexandre Comeau, en 1841, la chronologie de ce service ne nous offre que quelques rares exemples de titulaires à ce poste dont les noms sont restés attachés à l'histoire de Montréal. L'un est celui de l'Israélite Moses-Judah Hayes dont j'ai tracé un jour le portrait dans un hebdomadaire,¹ l'autre, celui de Guillaume Lamothe qui offre, à tous les points de vue, un intérêt historique.

Militaire de carrière, issu d'une famille de miliciens dont l'histoire a célébré les noms, instruit et raffiné, aussi bien qu'audacieux, Lamothe ne devait pas traverser la vie sans être lié à d'importants événements.

Guillaume Lamothe est né à Montréal le 14 septembre 1824 et fut baptisé le lendemain à l'église de Notre-Dame, sous les noms de Jean-Baptiste-Guillaume-Alexis, fils de Joseph-Maurice Lamothe et de Marie-Josephite Laframboise, de la même paroisse de Notre-Dame. Le parrain fut le notaire Joseph-Patrice Lacombe et la marraine Dame Lucie-Angélique Côté.

1. *La Patrie*, 2 avril 1950. A part d'avoir eu le terme d'office le plus long d'aucun de ses prédécesseurs et successeurs, Moses-Judah Hayes fut propriétaire de l'aqueduc de Montréal de 1832 à 1845, alors que la ville en fit l'acquisition. A la suite de l'incendie des édifices parlementaires par des émeutiers en 1849 — édifices qui se trouvaient dans l'ancien Marché Sainte-Anne —, Moses-Judah Hayes, qui était à ce moment propriétaire d'un vaste théâtre Place Dalhousie — plus tard emplacement de la gare Viger — offrit au gouvernement son théâtre pour la tenue de l'administration, une offre que MM. Baldwin et La Fontaine acceptèrent jusqu'au transfert de la capitale du pays à Toronto quelques mois après.

Guillaume Lamothe fit ses études au Collège de Saint-Hyacinthe et au Collège de Montréal pour entrer ensuite dans la milice qu'il ne devait quitter que longtemps plus tard.

Son père, le capitaine Joseph-Maurice Lamothe, fut surintendant des Affaires Indiennes de 1814 jusqu'à sa mort survenue en 1827. A la fameuse bataille de Châteauguay, c'est lui qui commandait les Sauvages alliés.

Lamothe était essentiellement montréalais, comme l'était d'ailleurs toute sa famille puisqu'on la disait établie à Montréal depuis 1673, son ancêtre ayant émigré de Bordeaux. Un Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte, fut commandant de la ville et de l'île de Montréal en 1669 après le départ pour la France de M. de Maisonneuve. Nicolas Perrot affirme que c'était un homme de coeur et d'honneur.

Guillaume Lamothe avait l'amour des voyages autant que celui des aventures, puisqu'à vingt-trois ans il était déjà en Angleterre; et on dit que pendant sept ans notre jeune Montréalais parcourut la France, l'Angleterre, la Suisse et l'Italie, toujours en quête d'imprévus.

Il semble bien que l'aventure survenue à son grand-père et qu'on lui avait racontée maintes fois lui avait donné le goût de continuer la tradition familiale en tentant quelques opérations risquées. On rapportait en effet que son grand-père, le capitaine Guillaume Lamothe, attaché au gouverneur militaire de Montréal lors de l'invasion des troupes américaines en notre ville, en 1775, s'était signalé par une action d'éclat.

En mars de cette même année, le commandant de fortune qui remplaçait le gouverneur Guy Carleton rendu à Québec, voulut trouver parmi ses hommes quelqu'un qui accepterait tous les risques possibles afin d'aller porter un message à Carleton à Québec. Le message en question prévenait ce dernier que le général américain Richard Montgomery installé depuis quelque temps à Montréal avait l'intention de se rendre à Québec pour s'emparer de la capitale. Le capitaine Lamothe offrit de remplir cette mission bien que les Américains exerçaient déjà une étroite surveillance sur toute la rive sud.

Ici se placent deux versions de cette randonnée aventureuse du porteur de la fameuse dépêche. Le juge Baby nous dit que le messenger en question ne fut autre que le père de Louis-Joseph Papineau. D'autres historiens, Benjamin Sulte en particulier, affirment que le capi-

taine Lamothe était bien le porteur du message, mais qu'il était accompagné de Joseph Papineau. Ce qui est certain c'est que le message fut placé dans l'intérieur d'une canne et que, déguisé en colporteur, avec, sous le bras, une collection de pacotilles sans valeur, l'émissaire se mit en route.

A Sorel, il est accueilli assez brusquement par la soldatesque américaine mais on ne voit en lui qu'un vagabond inoffensif et on lui achète quelques brimborions. Une fois passé Sorel, Lamothe saute sur un cheval et part à fond de train, changeant de monture en route jusqu'à ce qu'il puisse atteindre Québec où il remet le précieux document au général Carleton. Grâce à ce message, Carleton put se préparer à recevoir Montgomery, et on sait comment il le culbuta du Cap Diamant dans la nuit du 31 décembre 1775.

Bien que nous sommes porté à attribuer au capitaine Lamothe, militaire de carrière et spécialement attaché au commandement des troupes anglaises qui occupaient Montréal à l'époque de l'invasion américaine, la sensationnelle chevauchée dont nous parlons, il y a lieu de faire observer ici que le père de Louis-Joseph Papineau, qui était notaire et arpenteur à la fois, servit également comme agent militaire de liaison, entre Montréal et Québec en 1775 et que, rendu dans cette dernière ville, il s'enrôla même dans une compagnie de troupiers.

Né en 1742, le grand-père de Guillaume Lamothe avait épousé Catherine Blondeau à Notre-Dame de Montréal le 24 novembre 1777. Celle-ci était la petite-fille de Maurice Blondeau, ancien colonel des milices bourgeoises de Montréal et, par sa mère, nièce de J.-B. Lefebvre Angers, juge prévost de l'île Jésus.

Le fils unique du grand-père Lamothe, le capitaine Joseph-Maurice Lamothe, également militaire de carrière, commandait en 1812 une compagnie de la milice de Montréal. J'ai dit qu'il fut présent aux engagements de Châteauguay, en 1813, et de Plattsburg, en 1814, l'année même où il fut nommé chef du Département des Sauvages à Montréal. Il s'éteignit subitement à Montréal en 1827.

Du mariage de Joseph-Maurice Lamothe à Marie-Josephite Laframboise naquirent cinq enfants dont une fille et quatre garçons : Hermine (1823-1899), mariée à Montréal en 1845 au docteur Adolphe Malhiot (1816-1878), de Saint-Hyacinthe, natif de Verchères et

fils de F.-X. Malhiot (1781-1834), lieutenant-colonel de milice, député de Richelieu en 1815, de Verchères en 1828, et conseiller législatif en 1832, un grand seigneur qui déclina en 1830 une invitation du gouverneur Aylmer, en le conviant à sa propre demeure; leur fille, Hermine-M. (1848-1878), épousa à Saint-Hyacinthe, en 1868, Louis Tellier, avocat, député de Saint-Hyacinthe en 1878 à la Chambre des Communes, puis juge à la Cour Supérieure en 1887; et quatre fils : Pierre (1817-1883), notaire en 1840, marié à Montréal en 1849 à Lucie Coffin (1829-1909), fille de William-Craigie Coffin, avocat, et de Lucy Guy; Pierre, notaire du seigneur Dessaulles de Saint-Hyacinthe (1849-1855), fut plus tard notaire du Séminaire de Montréal et, à ce titre, instrumenta à un grand nombre de rachats de rentes seigneuriales; Arthur-Toussaint (1820-1864), marié à Montréal en 1851, à Louise Panet, fille de Pierre-Louis Panet, avocat et grand voyer de Montréal en 1832, et petite-fille du juge Pierre-Louis Panet, et par sa mère, Louise-Clorinde Bouthillier, petite-fille de Jean Bouthillier, originaire de l'île de Rhé, marié à Montréal en 1789 à Louise Perthuis, et lieutenant-colonel de milice; Jules (Maurice), avocat en 1842, établi à Saint-Hyacinthe; enfin Guillaume, le suivant, qui fait le sujet de notre étude et qui eut une carrière non moins mouvementée que ses proches aïeux.²

Descendant d'une famille dont toutes les générations jusqu'à celle de son père brillèrent surtout dans la milice, Guillaume Lamothe ne dût pas étonner ses contemporains lorsque, ses études classiques terminées, au lieu d'embrasser une carrière professionnelle à l'instar de ses trois frères, le goût des aventures orienta plutôt ses ambitions. Aussi, quand il partit pour l'Europe en 1846, alors âgé de vingt-deux ans seulement, c'était moins pour poursuivre ses études que pour satisfaire sa curiosité de l'imprévu. Pendant sept ans, il parcourut la France, l'Angleterre, la Suisse et l'Italie, le plus souvent à pied, cherchant des occasions de se distraire, au risque même de sa liberté.

Alors qu'il était en Angleterre en 1847, il entend parler d'une révolution dans la république de l'Equateur et il s'embarque sur un brick, à destination de l'Amérique du Sud. Les Anglais ayant appris

2. Ces notes fragmentaires sur la famille Lamothe de Montréal ont été puisées dans une étude publiée dans les *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-française* (Vol. XII, No 2, février 1961), par M. Jean-Jacques Lefebvre, directeur des Archives de la Cour Supérieure à Montréal.

le but du voyage du navire qui était de prendre part à la guerre civile qui venait d'éclater dans ce petit pays, devenu indépendant depuis 1835, en opérèrent la saisie en mer et ramenèrent son équipage en Angleterre.

Il semble bien que le jeune Canadien ne fut guère ennuyé pour avoir pris part à cette équipée car il resta en Angleterre, voyageant ici et là et jouissant de l'hospitalité de familles anglaises qui appréciaient fort ses connaissances sur cette colonie du Canada qui venait elle-même de sortir d'une révolution, celle de 1837-1838.

Bien que ne dédaignant pas le confort de son séjour en Angleterre, notre jeune aventurier ne s'employait pas moins à chercher un autre théâtre où satisfaire ses goûts militaires et d'aventures. Il se rend donc en France où bouillent déjà les ferments d'une nouvelle révolution, celle de 1848 où on érigea en dogme le suffrage universel.

Lamothe n'a pas tardé à se mêler aux émeutiers qui s'apprentent à faire l'assaut des Tuileries, le 24 février 1848; plus tard il racontera qu'il avait été le premier à pénétrer dans le palais assiégé et qu'il avait aidé à en chasser le roi Louis-Philippe.³

Nous n'avons malheureusement que la version du jeune aventurier en ce qui concerne ce coup téméraire, aussi devons-nous nous contenter de le consigner sous toute réserve. Lamothe ajoutera que pour se reposer de cet exploit qui semble ne pas lui avoir valu une décoration ou tout au moins un emploi lucratif dans la nouvelle république, il entreprit un long voyage à pied, en Suisse et en Italie. A Florence où il s'arrête quelque temps, il renoue connaissance avec une jolie fille qu'il avait rencontrée pour la première fois à Paris dans les salons de la princesse Belgioso. Présenté à sa famille, il crée une impression si agréable qu'on l'accueille et qu'on lui permet de resserrer des liens de camaraderie avec Marguerite, âgée de deux ans de plus que lui, à tel point que le jeune Canadien Guillaume Lamothe est presque devenu l'un des membres de la noble famille florentine.

Il y a tout lieu de supposer, cependant, que dans les mois qui suivront, la famille de Marguerite dut entrer en relations avec la famille de feu le capitaine Joseph-Maurice Lamothe, puisqu'en 1850 Guillaume épousait à Florence, dans la chapelle aristocratique du cou-

3. La Révolution de 1848, la troisième en France depuis 1789, est celle qui renversa la monarchie constitutionnelle et établit la Deuxième République.

vent de Santa Felice della Croce, l'exquise Marguerite de Savoie qu'il ne tardait pas à amener avec lui au Canada. La marquise Manucci, dame d'honneur de la grande duchesse de Toscane, avait servi de mère à la fiancée, tandis que le comte Moretti avait été le témoin de Guillaume Lamothe.

Ainsi s'était consommée l'union d'une famille noble italienne et d'une famille montréalaise dont les traditions militaires et le rôle social dans notre vie canadienne allaient perpétuer le nom.

De retour au Canada avec sa jeune femme, Guillaume Lamothe décida de s'occuper d'entreprises industrielles, tout en ne négligeant pas la milice qu'il voulait continuer à servir. C'est pourquoi nous le retrouvons, en 1852, lieutenant de cavalerie, pour devenir capitaine en 1857.

L'exploitation de mines d'or en Nouvelle-Ecosse, de mines de cuivre dans les Cantons de l'Est et de gisements de fer dans le bas du Saint-Laurent semble avoir surtout préoccupé l'attention du capitaine Guillaume Lamothe pendant les huit ou dix années qui suivirent, principalement les travaux d'exploration des gisements de fer magnétique à la rivière Moisie, au Saguenay, auxquels il se consacra activement. Ces dépôts de fer magnétique avaient été découverts vers 1857 par un pêcheur et chasseur du nom de David Têtu, du comté de Kamouraska. La découverte de ce minéral ayant été attribuée à Guillaume Lamothe, la polémique qui s'éleva plus tard entre Mgr Têtu, cousin de David, et A.-D. De Celles, au sujet des Raiders de Saint-Albans et du rôle de Guillaume Lamothe dans cette affaire célèbre, fera dire à Mgr Têtu, avec une petite pointe de malice : « Je me souviens qu'alors que je fréquentais l'école paroissiale de la Rivière-Ouelle, nous nous servions de ce sable magnétique pour étancher l'encre, à la place du papier buvard, lequel n'avait pas encore fait son apparition. »

Les biographes de Guillaume Lamothe soutiennent cependant que ce fut lui qui forma la Moisie Iron Company pour mettre en valeur les gisements de fer magnétique dont il avait étudié l'importance, et les journaux de l'époque rapportent que le produit trouva marché facile en Angleterre et en France.

A Montréal, William Molson ayant obtenu des échantillons du minéral les fit soumettre à des analyses par des experts en minéra-

logie. Satisfait des résultats obtenus, Molson obtint le contrôle de la Moisie Iron Company, fit construire huit fourneaux dans la région lointaine de la rivière Moisie et mit en service un navire spécial, le *Margaretha Stevenson*.⁴

Nous aborderons maintenant ce qu'on pourrait appeler le dernier chapitre de la carrière de Guillaume Lamothe, un épisode de sa carrière qui n'est pas le moins important, parce que c'est celui qui lui a valu une certaine place dans notre histoire montréalaise.

Après s'être libéré de ses intérêts dans l'exploitation minière de la Moisie, Guillaume Lamothe décida de goûter davantage la vie familiale, dont ses nombreuses activités l'avaient quelque peu éloigné. Dans sa maison de la petite rue du Champ-de-Mars, le capitaine Lamothe et sa digne épouse, femme raffinée et de bonnes habitudes mondaines, eurent vite fait de conquérir leur place dans l'élite montréalaise.

Le chef de police Moses-Judah Hayes étant décédé le 12 novembre 1861, le maire Charles-Séraphin Rodier invite le capitaine Lamothe à accepter de succéder à l'ancien directeur et, le 27 novembre, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Guillaume Lamothe comme remplaçant de Hayes.

Lamothe se révéla excellent chef de police, mais on note que la suggestion qu'il fit un jour de réglementer les maisons de prostitution qui florissaient dans la partie est de Montréal, suggestion que le recorder de l'époque avait approuvée, ayant soulevé une vive opposition de la part des autorités religieuses, le conseil municipal jugea à propos de ne pas y donner suite.

Mais c'est un incident épique de l'histoire des Etats-Unis, lors de la guerre de Sécession, guerre civile opposant les Etats du Nord aux Etats du Sud, de 1861 à 1865, qui mit le plus en vedette Guillaume Lamothe au cours de sa carrière de chef de police.

Rappelons que c'est l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence des Etats-Unis, en 1859, qui avait amené la scission entre le Nord et le Sud, la Confédération du Sud, comme on l'appelait, et qui se com-

4. Les détails des diverses opérations de la compagnie ont fait l'objet d'un long rapport de Joseph Obalski, sous le titre de *Mines et minéraux de la Province de Québec* (1889-90) et d'un autre rapport publié par le Département des Mines à Ottawa, sous le titre de *The Magnetic Iron Sands of Natashkwan*, comté du Saguenay, Province de Québec (1912).

posait de la Floride, de la Georgie, de l'Alabama, des deux Carolines, de la Louisiane, du Texas, du Tennessee et d'une partie de la Virginie. Cette Confédération, née de l'abolition de l'esclavage, proclamée par Lincoln lors de son élection à la présidence, se donna comme président Jefferson Davis et comme capitale, la ville de Richmond, en Virginie.

La guerre civile américaine eut une forte répercussion au Canada, bien que notre pays eut déclaré un « état de neutralité ». Mais ce seul fait signifiait presque une reconnaissance officielle des Etats du Sud.

« D'après les déclarations du président Lincoln, les Etats-Unis n'étaient pas en guerre; il s'agissait plutôt d'une insurrection de sujets déloyaux. Mais les Sudistes furent toutefois considérés comme une puissance belligérante et s'en virent accorder les droits. La pression exercée en Angleterre et au Canada par des intérêts financiers fit que notre pays fut sympathique aux Etats du Sud. L'industrie textile en Angleterre avait besoin de maintenir ses relations avec les planteurs de coton, et le président Lincoln accusait l'Angleterre et le Canada de contribuer au prolongement de la guerre civile américaine en laissant espérer le gouvernement sudiste d'être légalement reconnu ».⁵ On peut même dire que Montréal était devenu l'un des points de ralliement des Confédérés sudistes en terre canadienne si bien que le St. Lawrence Hall, notre plus populaire hôtel de l'époque, situé rue Saint-Jacques, passait pour être le quartier-général du service secret sudiste au Canada.

C'est là en effet que logeaient le sénateur Clément C. Clay, un chef des Confédérés, et nombre d'autres ainsi que John Wilkes Booth, le comédien américain qui devait par la suite assassiner le président Lincoln.

C'est au St. Lawrence Hall que se complota avec soin et toutes sortes de précautions ce dont nous allons parler maintenant et qui figure dans l'histoire de la guerre civile américaine comme l'Affaire

5. Citations de M. Clayton Gray, dans son ouvrage intitulé, *Montréal qui disparaît*, 1952, p. 109. Dans un autre volume publié en 1957 et intitulé *Conspiracy in Canada*, M. Gray nous offre une compilation des articles des journaux montréalais, entre autres ceux de la *Gazette* et du *Witness* sur les événements qui précédèrent et suivirent la célèbre Affaire des Raiders de Saint-Albans qui faillit mettre le feu aux poudres, une affaire à laquelle le chef de police Guillaume Lamothe fut intimement mêlé, et qui fut complotée et organisée à l'hôtel St. Lawrence Hall à Montréal.

des Raiders de Saint-Albans, petite ville du Vermont, à une quinzaine de milles de la frontière canadienne.

Cet épisode, répétons-le, faillit brouiller les relations entre les Etats-Unis et le Canada bien que le gouvernement sudiste pouvait compter sur la sympathie qu'entretenait à son égard la majorité du peuple canadien.

C'est ce qui explique pourquoi les Confédérés purent à leur aise tenir des réunions quotidiennes au St. Lawrence Hall et préparer en toute sécurité le saccage et le pillage de l'une des principales villes du Vermont, Saint-Albans, suivant les ordres reçus de Richmond, capitale des Etats du Sud.

Vers huit heures, le matin du 19 octobre 1864, vingt-cinq hommes montaient à cheval et se dirigeaient vers la frontière américaine. Ils n'eurent guère de peine à traverser en territoire américain et d'envahir Saint-Albans. Après avoir terrorisé la population, prise par surprise, les envahisseurs firent le pillage de trois banques, tirèrent quelques coups de feu, tuant l'un de leurs poursuivants, et traversèrent de nouveau au Canada emportant avec eux un butin de deux cent mille dollars, produit de leur raid sur les trois banques.

Sur l'ordre du gouvernement canadien, la police de Montréal, sous la direction du capitaine Guillaume Lamothe, assisté du sous-chef Naéglé et d'une escouade de solides gaillards, n'eut guère de difficulté à s'emparer de ceux des « raiders » qui venaient en direction de Montréal. Au nombre de quatorze, avec leur chef Bennett Young, ils furent logés dans la prison du Pied-du-Courant, chaque prisonnier ayant sa propre cellule et traité comme un pensionnaire du St. Lawrence Hall l'eut été. Traduits, quelques jours après, devant le magistrat Joseph-Charles Coursol, ils eurent comme défenseurs Rodolphe Laflamme et J.-J.-C. Abbott, deux sommités légales de l'époque.⁶

Après les plaidoiries, y compris celle de Me Barney Devlin au nom du gouvernement américain, le juge Coursol rendit le jugement suivant : « Je décide qu'en absence d'un mandat ou warrant du gouverneur pour autoriser l'arrestation des accusés, ainsi que le veut l'acte

6. Laflamme fut plus tard député de Jacques-Cartier aux Communes (1872-1878) et ministre de la justice dans le cabinet Mackenzie (1877-1878); J.J.C. Abbott, né à Saint-André d'Argenteuil, fut maire de Montréal de 1887 à 1889 et premier-ministre du Canada en 1891-1892.

impérial, je n'ai et je ne possède pas de juridiction en cette matière. Et conséquemment, je suis tenu en loi et je dois à la justice . . . d'ordonner de suite la mise en liberté des prisonniers . . . »

Et les journaux de l'époque rapportent que la décision du juge Coursol fut accueillie par une salve d'applaudissements de la part des nombreux spectateurs de cette séance du tribunal.

Ce procès s'était déroulé le 18 décembre 1864 et l'un des avocats de la défense, Me Kerr, ayant contesté le droit pour le juge Coursol de juger cette cause, le magistrat avait procédé quand même ce qui amena le gouvernement canadien, en face des récriminations du gouvernement américain, à exiger la réarrestation des accusés et leur comparution devant un autre magistrat. Mais déjà, le chef de police Guillaume Lamothe, discrètement sympathique aux Sudistes, comme l'étaient ses amis Joseph Doutre, Labrèche-Viger et tant d'autres, s'était empressé de remettre en liberté les prévenus, et ceux-ci, comme bien l'on pense, n'avaient pas tardé à « prendre le large », sachant d'avance qu'ils trouveraient facilement asile dans tous les coins de la province. La chasse aux « raiders » fut confiée cette fois au grand connétable Bissonnette et à son assistant Ermatinger qui réussirent à mettre la main sur Young et trois de ses complices. Ces derniers comparurent devant le juge James Smith qui rendit jugement à peu près comme celui de son collègue Coursol, mais cette fois le juge avait exigé des accusés la preuve que leur incursion à Saint-Albans n'avait pas été préparé en territoire canadien, c'est pourquoi ils durent rester en prison pour comparaître le 10 avril devant un tribunal à Toronto.

« A Toronto comme à Montréal », lisons-nous, « toutes les sympathies se déclarèrent pour les jeunes Sudistes, et là aussi, les acclamations retentirent dans l'enceinte du palais de justice, lorsque quatre d'entre eux furent définitivement remis en liberté. »⁷.

7. Ce paragraphe est tiré d'un opuscule intitulé *David Têtu, les raiders de St-Albans*, publié en 1891 par l'abbé Henri Têtu. Cet opuscule de 187 pages raconte l'odyssée de quatre des "raiders" de Saint-Albans qui logèrent chez le coureur de bois et gardien de phare Têtu, de la Rivière-Ouelle, récit qui déclencha en 1892 une polémique entre l'abbé Henri-Raymond Casgrain, historien et collaborateur de l'abbé Têtu, lorsque ce dernier publia l'aventure de son cousin David Têtu, et A.D. De Celles qui avait reproché aux deux auteurs de ne pas avoir donné justice au chef de police Guillaume Lamothe. On trouvera les détails de cette polémique dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, XVII, p. 225.

Seul le jeune lieutenant Bennett Young, ancien étudiant en théologie de l'Université de Toronto, mais citoyen américain et membre de l'armée sudiste chargée, comme nous l'avons dit, de semer la terreur dans les Etats du Nord en saccageant des villes importantes de cette partie des Etats-Unis, fut remis en liberté provisoire moyennant un assez fort cautionnement, son procès devant se dérouler plus tard devant un jury.

Mais Young disparut et ainsi se termina l'affaire des Raiders de Saint-Albans, l'assassinat du président Lincoln, le Vendredi Saint, 14 avril 1865, clôturant tragiquement l'un des épisodes les plus mouvementés de l'histoire des Etats-Unis. Incidemment, faisons remarquer ici que le jour même de l'assassinat de Lincoln, le St. Lawrence Hall de la rue Saint-Jacques, à Montréal, abritait encore nombre de conspirateurs de l'armée sudiste et on raconte qu'un pasteur protestant sudiste qui logeait à ce moment à l'hôtel s'empressa d'annoncer aux hôtes de l'établissement que « Lincoln venait à peine d'être envoyé en enfer. »⁸.

Mais les critiques qu'avait essuyées le chef de police Guillaume Lamothe à la suite de la libération de quatorze des incursionnistes de Saint-Albans, en favorisant leur fuite après le jugement du magistrat Coursol, avaient décidé Lamothe à abandonner ses fonctions de chef de police de Montréal. Le 3 janvier 1865 le conseil municipal acceptait sa démission.

Le juge Coursol remit lui-même sa démission quelque temps plus tard et on sait qu'il fut député de Montréal-Est aux Communes de 1878 à 1882 et président-général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1872 à 1874.

Il reste au crédit du juge Coursol qu'en définitive une décision de Londres confirma le jugement qu'il avait lui-même rendu dans cette célèbre affaire. Pour un plus grand nombre d'opinions et de commentaires sur l'épisode des Raiders de Saint-Albans, nous signalerons l'analyse du volume de L.-N. Benjamin parue dans *La Revue Canadienne* du 25 juin 1865, sous la signature de E.-L. de Bellefeuille, ainsi que l'article que nous avons consacré au juge Coursol dans le

8. *Conspiracy in Canada*, par Clayton Gray, p. 119. Pour toutes les pièces justificatives concernant les procès des Raiders de Saint-Albans, il faut référer au volume de 480 pages publié à Montréal en 1885, par L.-N. Benjamin.

Cahier des Dix, No 22. En parcourant, il y a quelque temps, les *Quatre-vingts ans de Souvenirs* de madame F.-L. Béique, volume publié en 1939, nous avons retrouvé tout un chapitre de la vénérable dame sur cette célèbre affaire bien que madame Béique n'avait que huit ans quand éclata aux Etats-Unis la guerre de Sécession. Si l'auteur rappelle cet épisode c'est pour nous apprendre qu'un des amis intimes de sa famille, M. L. . . . est celui qui, de son propre chef et sans consulter personne, avait rendu la liberté aux Sudistes arrêtés à Montréal, et que dans la suite cet « ami intime, M. L. . . . », eut de nombreux embarras par suite de la décision qu'il avait prise dans cette affaire et qui « était sûrement généreuse de sa part, mais tout-à-fait illégale ». Madame Béique, par scrupule, ne veut pas dire que cet ami intime de sa famille était Guillaume Lamothe, mais en lisant le reste de son volume de souvenirs où elle nous parle longuement de la famille Lamothe, le plus distrait de ses lecteurs ne se sera pas mépris sur l'identité de « l'ami intime, M. L. . . . ».

Débarassé de ses fonctions de chef de police et des ennuis qu'elles lui avaient valus, Guillaume Lamothe était trop aventurier de tempérament pour ne pas affronter de nouvelles occasions un peu risquées. C'est pourquoi il devint l'un des membres les plus actifs du Club Saint-Jean-Baptiste, fondé par l'avocat Ludger Labelle en cette même année 1865, un cercle composé de jeunes gens des deux partis politiques liés par un secret qui ne leur était révélé qu'à la suite d'une initiation dont le rituel mystérieux était de nature à effrayer les moins timides.⁹

Bien que le but de cette association secrète a été scruté par nombre d'historiens, les uns affirmant que le club cherchait à orienter les Canadiens français vers l'annexion ou l'indépendance et d'autres prétendant qu'il ne cherchait qu'à empêcher de s'accomplir la confédération canadienne, il est certain que le Club Saint-Jean-Baptiste n'exista qu'une couple d'années. Ce serait sir George-Etienne Cartier qui en aurait décidé la suppression à la suite d'une enquête menée par un juge.

9. Les parrains du club l'avaient baptisé Saint-Jean-Baptiste, tout simplement parce qu'il occupait une maison de la petite rue Saint-Jean-Baptiste, maison qui avait même une réputation sinistre. On peut lire tout ce qui se rapporte à cette association secrète, dans les *Faits Curieux de l'Histoire de Montréal*, de E.-Z. Massicotte, pp. 99-107.

De l'étude biographique que L.-O. David consacre à son principal fondateur, dans *Mes Contemporains*, on lit ce qui suit : « Ce club servit de refuge pendant un mois à l'un des jeunes gens qui, après avoir volé une banque à Saint-Albans, avaient franchi la frontière et avaient été arrêtés et emprisonnés à Montréal . . . »

« Ces jeunes gens n'eurent pas de peine à trouver des refuges au milieu d'une population qui était pleine de sympathie pour eux.

« Le Club Saint-Jean-Baptiste ne fut donc pas, sur ce rapport, plus coupable que le reste de la population. Mais ses principaux membres voulurent pousser les choses plus loin, lorsqu'ils discutèrent le projet de délivrer les « raiders » avant leur acquittement.

« Le complot était pas mal avancé, lorsque l'un des conspirateurs reçut une lettre l'avertissant, ainsi que ses compagnons, qu'on les ferait arrêter, si on les croyait sérieux . . . »

Ce fut probablement cette conspiration qui amena les autorités à provoquer la dissolution du club.

On peut dire qu'à partir de ce moment Guillaume Lamothe mena une vie moins interrompue par des incidents susceptibles de troubler plus ou moins son existence familiale. Marguerite de Savoie, sa femme, impressionnait depuis longtemps les salons montréalais, par son charme et sa culture, et il fut facile à son mari de partager avec elle l'agrément des réunions mondaines de l'époque.

Dans ses *Quatre-vingts ans de Souvenirs*, madame Béique nous fait le portrait de madame Lamothe qu'elle avait connue dans sa jeunesse et dont elle avait été l'invitée alors que madame Lamothe passait l'été à Arthabaska.

« Madame LaMothe était une fort belle femme », écrit-elle, en ayant soin de mettre la majuscule sur la lettre « m » de Lamothe. « Grande, élégante, mise avec goût, ayant une très belle tête, elle brillait partout. Elle avait une bonne voix dont elle se servait tout-à-fait bien. Monsieur LaMothe avait une voix sympathique et agréable. Bien qu'il ne fut pas aussi bon musicien que sa femme, c'était un plaisir de l'entendre. Ils chantaient quelquefois en duo, et cela ravissait tout le monde. » Et poursuivant l'évocation de ses jours de jeunesse, madame Béique nous dit qu'à Arthabaska, au moment où madame Lamothe passait l'été, et c'était vers 1872, il y avait une jolie

société dont le vieux monsieur Edouard Pacaud était le centre et le boute-en-train, car c'était chez lui que madame Lamothe et ses enfants habitaient durant la plus grande partie de l'été. C'est au cours d'une des nombreuses réunions qui se tenaient chez M. Pacaud que madame Béique vit pour la première fois Wilfrid Laurier.

Monsieur et madame Lamothe étaient d'ailleurs des amis très intimes de la famille de madame Béique, qui était la fille unique de M. Dessaulles, conseiller législatif, et nièce du futur sénateur Casimir Dessaulles. Madame Béique naquit au manoir Dessaulles à Saint-Hyacinthe.

Le manoir de Coteau-du-Lac, habité par madame la comtesse de Beaujeu (Charlotte Lamothe), cousine de Guillaume Lamothe, était aussi le rendez-vous habituel de plusieurs jeunes filles de la société montréalaise parmi lesquelles madame Béique qui devait plus tard nous livrer ses souvenirs de jeunesse. Madame Béique, Loulou Lamothe (madame J.-Rosaire Thibaudeau) et Hectorine Fabre, soeur du futur archevêque de Montréal, avaient fait leur première communion ensemble. Ce manoir historique de Coteau-du-Lac avait été construit par la famille Saveuse de Beaujeu. Il est aujourd'hui la propriété d'une institution religieuse.¹⁰

Dans ses souvenirs de jeunesse, madame Béique relate qu'au manoir du Coteau-du-Lac, où elle était souvent invitée, « tout le monde se donnait beaucoup de peine pour nous amuser », et elle ajoute : « On nous fit faire plusieurs belles promenades dans les environs. Madame de Beaujeu était une femme un peu rigide, mais trop grande dame pour n'être pas très aimable pour ses invités.

« Il y avait là deux soeurs de la jeune madame de Beaujeu, Charlotte et Emma LaMothe, Loulou LaMothe, Louise Laframboise, moi-même et une autre jeune fille dont l'oubliai le nom. Et, du côté des jeunes gens, Charles Drummond, Charles Monk, Louis et Maurice

10. Feu le Père Alphonse Gauthier, c.s.v., a publié une longue étude sur la famille de Georges-René Saveuse de Beaujeu, dans les *Mémoires de la Société Généalogique canadienne-française*, VI, No 5, janvier 1955. On y voit figurer les membres de la famille Lamothe alliés à cette famille de noblesse canadienne. Quant au manoir historique de Coteau-du-Lac, il vient d'être acquis par l'Opus Dei, une association catholique établie à Montréal depuis 1957 et qui s'occupe du perfectionnement chrétien de tous ceux qui s'y joignent.

Laframboise, Henri LaMothe et Léopold Laflamme. »¹¹. Mais pendant que sa famille jouissait des beautés estivales, loin des soucis de la vie urbaine, Guillaume Lamothe continuait à mettre à profit les dons d'initiative qui ne lui avaient jamais manqué. Aussi, lisons-nous que de 1872 à 1874 le major Guillaume Lamothe exploitait une tannerie au No 305 rue Visitation, à une courte distance de la rue Ontario. Il continuait d'habiter au No 94 rue du Champ-de-Mars, coin Bonsecours, où son hospitalité n'était pas moins appréciée par ses nombreux amis, politiques et professionnels, dont plusieurs étaient des libéraux actifs et remuants.

Sir George-Etienne Cartier, qui avait été responsable de la destitution de Guillaume Lamothe, comme chef de police, n'était plus de ce monde et, à Ottawa, c'était une administration libérale qui gouvernait, celle d'Alexander Mackenzie, ce qui ne pouvait nuire aux ambitions de Lamothe, aussi, ce ne fut pas une surprise quand, en 1874, les journaux annoncèrent que le major et juge de paix Guillaume Lamothe était nommé directeur de la poste à Montréal.

Guillaume Lamothe occupa cet emploi durant dix-sept ans, après quoi il paraît s'être concentré aux besoins et agréments de sa famille. Il avait atteint soixante-sept ans et depuis quelques années il habitait rue Sainte-Famille. C'est au No 63 de cette rue qu'il mourut le 27 janvier 1911, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Sa femme et trois enfants lui survivaient; ces derniers étaient : Henri-Guillaume, fonctionnaire public à Ottawa, qui avait épousé à la cathédrale de Montréal, en 1882, Marie-Aurélie Bossé, fille de Noël Bossé, juge à la Cour supérieure; Marie, née en 1867, qui épousa à Montréal, en 1892, Charles Barnard, avocat, et qui décéda à Montréal en 1958; Marguerite, qui épousa à Montréal, en 1873, J.-Rosaire Thibaudeau, qui devint sénateur en 1878, puis shérif de Montréal en 1890, et qui mourut en 1909. Ajoutons que deux filles étaient nées de cette union : Rita Thibaudeau, qui épousa, en 1896, le grand avocat montréalais Aimé Geoffrion; et Alice, qui épousa R.-D. Gurd, et qui mourut à l'âge de vingt-sept ans.

Les obsèques du major Guillaume Lamothe eurent lieu à Notre-Dame le 30 janvier 1911. Elles furent un éloquent témoignage d'estime et de sympathie à l'égard d'un citoyen dont la carrière avait été

11. *Quatre-vingts ans de Souvenirs*, p. 35.

semée d'événements marquants.¹² Guillaume Lamothe fut inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges. Quatre ans plus tard, Marguerite de Savoie s'éteignait à son tour entourée de ses enfants.

Les nombreux descendants du major Guillaume Lamothe conservent avec affection le souvenir de ce proche aïeul.

A handwritten signature in black ink, reading "Léon Trépanier", written in a cursive style. The signature is underlined with a single horizontal line.

12. On peut lire dans *La Presse* du 30 janvier 1911 la liste impressionnante des personnages montréalais qui assistèrent aux obsèques de ce militaire et ancien chef de police.